

DELIBERATION N° 22/2026

Déterminant l'ordre de remplacement du Président

Par les Vice-Présidents

Le **01 juillet 2026 à 17h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 17
- Représentés : 2

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Madame Marie BELLON, Monsieur Gérald CHENAVIER, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Monsieur Florent MARTIN, Monsieur Éric BOUTEILLE, Monsieur Rodolphe PAPET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Dhouha SAIHI, Madame Claire BARNEOUD, Madame Marie-Christine LAZARO, Madame Muriel MULLER, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

Madame Raphaëlle MARTOIA à Monsieur Marcel CANNAT
Monsieur Maurice BRUN à Monsieur Éric BOUTEILLE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la **délibération du conseil d'administration du Centre de gestion des Hautes-Alpes n°21-2026** portant élection des Vice-Présidents de l'établissement.

Considérant la nécessité de déterminer un ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

LE PRESIDENT

Le Président rappelle que conformément à l'article 21 du Décret n°85-643, le conseil d'administration détermine l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste.

Le Président propose de fixer l'ordre suivant :

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20260707-26_01941-AR
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- 1^{er} Vice-Président : Joel BONNAFFOUX
- 2^{ème} Vice-Président : Jacques FRANCOU
- 3^{ème} Vice-Président : Rémy ODDOU
- 4^{ème} Vice-Présidente : Marie BELLON

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 19
Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver la proposition du Président et fixer comme suit l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste :

- 1^{er} Vice-Président : Joel BONNAFFOUX
- 2^{ème} Vice-Président : Jacques FRANCOU
- 3^{ème} Vice-Président : Rémy ODDOU
- 4^{ème} Vice-Présidente : Marie BELLON

Fait à Gap, le 01 juillet 2026

Le Président

Marcel CANNAT